

## Après les élections, la sanction par les luttes !

**A**u printemps le gouvernement va convoquer un rendez-vous salarial portant sur les années 2011-2013.

Comme les années précédentes, il y a fort à parier qu'il n'y aura pas grand-chose pour les agents publics,

mais ce sera l'occasion pour les syndicats de revenir sur le contentieux remontant à 2000.

Certes, le ralentissement de l'inflation sur le début de l'année

2009, permet aux augmentations de la valeur du point de 0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet et 0,3 % au 1<sup>er</sup> octobre de ne pas aggraver un décrochage sévère, mais le compte n'y est pas !

La perte de pouvoir d'achat du point d'indice est de 8% par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ; c'est comme si on nous avait baissé nos salaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le salaire minimum de la Fonction publique n'est supérieur au SMIC, que de 1,55 euro. Et, à l'échelle 3, avec 7 ans d'ancienneté, on a gagné... 13,8 euros bruts. Autre exemple, un assistant socio-éducatif en cat. B perçoit en début de carrière un traitement égal à 1,07 smic, il était de 1,21 en

1985. Le début de carrière en A ne s'effectue plus qu'à 19,6 % au-dessus du SMIC !

Le gouvernement a décidé de mener une offensive frontale sans précédent contre les services publics, les agents publics et le statut.

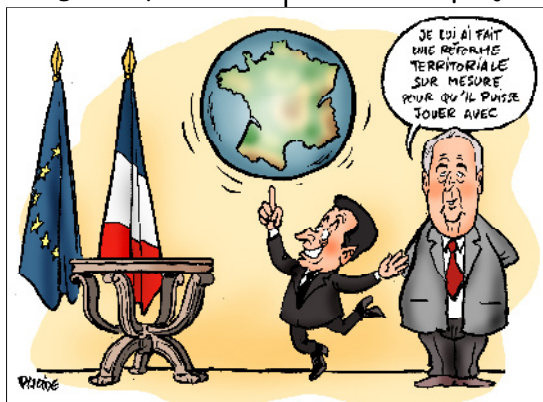
Toutes les annonces ou mesures de ces derniers mois n'ont eu pour conséquence que d'affaiblir encore plus le statut de la fonction publique : loi mobilité, mise en place de l'intéressement collectif, évaluation remplaçant la notation, ré-

forme des catégories B et A, après une réforme de la catégorie C, catastrophique pour les personnels, chantage honteux fait aux infirmier(e)s d'un passage en caté-

gorie A contre l'abandon de la catégorie active.

Avec la réforme de la fiscalité locale les collectivités vont être contraintes de faire des choix cornéliens : augmenter les impôts ou rendre un service public dégradé et peu en phase avec les enjeux. Sarkozy et son gouvernement engagent donc un bras de fer avec les collectivités locales en visant à leur affaiblissement sinon à leur contrôle, mettant gravement en danger des missions qu'elles assureraient jusqu'ici.

Et qui va payer l'addition ? Les agents qui dans certains secteurs jouent déjà le rôle de variable d'ajustement.



La Lettre aux adhérents

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays européens Sarkozy et le gouvernement Fillon prépare un plan d'austérité dont les salariés seront les premières victimes.

La crise a bon dos, c'est l'alibi pour réduire les dépenses et les emplois et la question du partage des richesses produites reste en suspens. Après une élection qui a vu la politique du gouvernement sanctionnée fortement, mettons-nous rapidement et durablement dans l'action en s'appuyant sur la journée d'action du 23 mars.

## Plate-forme revendicative nationale

Les 8 principales fédérations syndicales de fonctionnaires ont validé le 3 mars 2010 une plate-forme revendicative, en voici les principaux éléments :

*Les réformes imposées par le gouvernement remettent en cause l'avenir du service public, de la Fonction publique, ses valeurs : l'intérêt général, l'égalité d'accès de tous, la solidarité, la laïcité, la neutralité et l'impartialité ainsi que ses missions.*

*Les organisations syndicales constatent le malaise grandissant dans la Fonction publique.*

*Emplois, statut, conditions de travail, salaires, retraites sont au centre des préoccupations, inquiétudes et colères des fonctionnaires et agents publics des trois versants État, Hospitalier, Territorial.*

*Sans cesse désignés comme responsables directs ou indirects de l'état des finances publiques, les fonctionnaires et agents publics subissent les conséquences de la politique menée à l'encontre du service public et de la Fonction publique.*

### Emplois - statuts - Missions - conditions de travail

La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) est conçue et utilisée pour organiser les suppressions massives d'emplois. Il est indispensable de porter un coup d'arrêt immédiat à la suppression des postes dans la Fonction publique

(non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite). Cette politique a conduit à la suppression de 100 000 emplois dans la fonction publique de l'État en 3 ans. Dans la fonction publique hospitalière, ce sont près de 50 000 postes supplémentaires qui sont susceptibles d'être supprimés pour «assurer» le retour à l'équilibre des budgets des établissements d'ici fin 2012. La réforme du financement des collectivités locales fait peser des lourdes menaces sur l'emploi public territorial comme en té-

moignent les suppressions de postes programmées

Concernant la loi mobilité, nous continuons de combattre des dispositions comme la réorientation professionnelle, l'extension des possibilités de recrutement de contractuels, le recours à l'intérim, le cumul d'emplois à temps incomplet conduisant aux mobilités forcées, au licenciement,

à la précarisation renforcée de l'emploi public. C'est pourquoi nous continuons à demander le retrait des articles 7 à 10 de la loi.

### Salaires

Dans la Fonction publique la question des salaires reste une préoccupation majeure pour les fonctionnaires et les agents publics. Le décrochage très important de la valeur du point par rapport à l'inflation a des conséquences particulièrement préjudiciables. Aussi, l'augmentation significative de la valeur du point d'indice est plus que jamais à l'ordre du jour et des mesures urgentes doivent être prises allant dans ce sens assurant le rattrapage des

### Retraites

Les retraites constituent un enjeu majeur pour les agents et un point central pour les organisations syndicales de la Fonction publique. C'est pourquoi elles revendiquent :

- le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires,



- la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite sans décote,
  - le calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois,
  - l'intégration des primes dans le traitement,
  - la garantie d'un taux de remplacement à 75%,
  - une meilleure reconnaissance de la pénibilité,
  - la préservation des catégories actives et insalubres (possibilité de partir à 50 ou 55 ans selon les degrés d'exposition à des risques particuliers ou des sujétions)
  - une meilleure prise en compte des droits liés à la situation familiale des agents.
  - une véritable prise en compte des années d'étude, de formation et de précarité
- Elles appellent au développement de la mobilisation si le Président de la République et le Gouvernement demeurent sourds à ces exigences.

### **CATÉGORIE C** **avancement de la 2<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> classe**

Les dispositions du décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 prévoient de nouvelles possibilités d'avancement au grade de 1<sup>ère</sup> classe pour les adjoints administratifs, adjoints techniques, agents sociaux, adjoints d'animation et adjoints du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe.

Cet avancement dépendait jusqu'à maintenant de la réussite de l'agent aux épreuves d'un examen professionnel. Maintenant, les grades d'avancement de la 1<sup>ère</sup> classe sont accessibles au choix, c'est à dire sans condition d'examen professionnel pour les agents de la 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans leur grade.

Les conditions d'avancement liées à la réussite à l'examen professionnel pour les agents ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et justifiant de trois ans de service effectif dans leur grade restent bien entendu d'actualité.

Pour chaque collectivité ou établissement public le nombre de nominations prononcées au titre de l'examen professionnel ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations prononcées au titre de l'avancement de grade.

Cela veut dire que 2 nominations sont maintenant possibles pour une nomination au titre de la réussite à l'examen professionnel !

Mais une nomination au choix peut aussi être prononcée si aucune nomination n'a pu être réalisée pendant une période d'au moins 3 années.

La nomination, même lorsque l'examen professionnel n'est pas requis intervient alors après inscription sur le tableau d'avancement dressé par la Commission Administrative Paritaire de cat C.

La nomination au grade supérieur (1<sup>ère</sup> classe) des agents ayant réussi l'examen pro permet donc maintenant aussi aux agents de la 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et ayant 10 ans de services effectifs de pouvoir passer au grade supérieur au choix.

#### Par exemple

Agents nommés après examen prof	Agents nommés Au choix
0	0
1	2
2	4
3	6

Notre syndicat intervient auprès de nos employeurs et du CIG pour que ces dispositions réglementaires soient appliquées au mieux des intérêts des agents concernés.

### **Ni sardines, ni à la consigne les bébés garderont bonne mine !**

Le 11 mars 2010 a marqué la mobilisation d'une ampleur exceptionnelle des professionnels de la petite enfance pour préserver la qualité d'accueil des tout petits.

Plus de 50% de grévistes dans toute la France, des centaines et des centaines d'établissements fermés, 10 000 manifestant-e-s à Paris, des

centaines dans chaque ville lors de plusieurs dizaines de rassemblements en province.

Du jamais vu dans le secteur de la petite enfance !

Le succès de cette mobilisation, c'est aussi le succès du collectif « **Pas de bébés à la consigne** » qui réunit plusieurs syndicats et associations professionnelles et dont le SNUCLIAS est partie prenante.

Malgré cette déferlante pour le retrait du décret Morano et contre les dispositifs qui visent à réduire la qualité d'accueil de la petite enfance, le gouvernement n'entend pas la voix des professionnels et parents.

En effet, pour toute réponse, une délégation reçue par une conseillère technique de Monsieur Fillon s'est entendue dire que le projet de décret serait bientôt soumis au Conseil d'État.

Le gouvernement persiste : plus de bébés accueillis par des professionnels moins qualifiés, voilà son ambition pour la petite enfance ; déqualifier les professionnel-le-s de la petite enfance, voilà sa conception de la promotion professionnelle des femmes (pour 95% ces métiers sont exercés par des femmes).

Comme l'a rappelé le Collectif, nous ne lâcherons pas

Il s'agit de garantir demain comme aujourd'hui des conditions de travail pour apporter bien-être et sécurité affective et matérielle aux tout petits. C'est pourquoi le collectif était présent sur le parcours de la manifestation, le 23 mars et c'est aussi pourquoi, nous appelons parents, professionnels, bébés et citoyens à une nouvelle journée de grève nationale de la petite enfance **jeudi 8 avril 2010**.

Nous nous engageons à poursuivre la mobilisation jusqu'au retrait du décret.

## **MDPH 93 La FSU en tête!**

Le 16 mars 2010, s'est déroulée l'élection à la Commission Locale de Concertation des Personnels de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Seine-Saint-Denis.

La CLCP est une instance paritaire de consultation des personnels de différents statuts qui travaillent à la MDPH 93 (Conseil Général, DDASS, Inspection Académique, DDTEFP) et qui devra traiter des questions d'organisation du travail.

Sur les 6 organisations syndicales présentes au Conseil Général 93, seules 2 ont pu déposer des listes et notre section Conseil Général a tiré son épingle du jeu.

	voix	%	SIÈGES
FSU	44	<b>59,45</b>	4
CGT	30	40,54	2

Les élus FSU titulaires:

KHIAT Sonia - TOUSTOU Agnès - ZIANE Nouriha - ARAMON Carole

## **Mairie de Montreuil La mobilisation a payé !**

Après une grève massivement suivie le 18 février 2010, lors de laquelle plus de 1000 agents communaux ont défilé dans les rues de Montreuil, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FSU-SDU CLIAS 93, la Maire Dominique Voynet a répondu enfin à plusieurs de nos revendications.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le régime indemnitaire mensuel de tous les agents est augmenté de 30 euros et sera augmenté chaque année pour tenir compte de l'inflation.

800 000 euros sont engagés en 2010 pour des travaux de sécurité et d'amélioration des conditions de travail dans des équipements dégradés depuis plusieurs années.

Pour les personnels des écoles, des centres de loisirs et des crèches qui n'y ont pas accès, mise en place d'une restauration.

notre syndicat reste vigilant et mobilisé sur l'application de ces mesures et pour continuer à porter les revendications d'un personnel malmené par une succession de réorganisations, en particulier le remplacement des départs.